

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1892-1893.

COMMISSION DES PÉTITIONS DU MOIS DE JUILLET.

FEUILLETON AU 10 AOUT 1893.

PÉTITIONS SUR LESQUELLES LA COMMISSION A STATUÉ.

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.	
1.	7922.	Par pétition datée de Gand, le 30 juin 1893,
	7947.	Des instituteurs de Gand demandent que la nouvelle loi électorale accorde le triple vote aux diplômés des écoles normales primaires.
		Même demande d'instituteurs de Gentbrugge, Mont-Saint-Amand, Gand et Anvers.
		<i>DÉCISION : Dépôt sur le bureau de la Chambre pendant la discussion de la loi électorale.</i>
2.	7924.	Par pétition datée d'Achel, le 1 ^{er} juillet 1893,
	7936.	Des habitants d'Achel prient la Chambre d'adopter
	7950.	le système du vote uninominal ou de diviser le pays en
	7963.	districts électoraux nommant chacun deux représen-
	7970.	tants et un sénateur.
	7980.	Même pétition d'habitants de Brée, Brouckom,
	7986.	Helchteren, Hoesselt, Jesseren, Overrepen, Pirange, Wychmael, Berlingen, Veldwezelt, Henis, Nederheim, Lowaige, Beeck, Bocholt, Boorsheim, Fall-Mheer, Freeren, Hamont, Hechtel, Herderen, Horpmael, Kleine-Brogel, Koninxheim, Maeseyck, Membruggen, Millen, Ophoven, Overpelt, Rothem, Romershoven, S'Heeren - Elderen, Sluse, Veulen, Eygen - Bilsen,

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

Grand-Brogel, Guygoven, Hern-Saint-Hubert, Lanaeken, Martenslinde, Neerpelt, Petit-Spauwen, Opoeteren, Meuwen, Ubbeek, Mopertingen, Meeswyck, Eelen, Ellicom, Gruitrode, Grand-Spauwen, Peer, Lancklaer, Kinvoy, Houthalen, Rutten et Wyshagen.

DÉCISION : Dépôt sur le bureau de la Chambre pendant la discussion de la loi électorale.

3. 7925. Par pétition datée d'Audenarde,
 7955. Le président et le secrétaire de la section du « Davidsfonds » d'Audenarde prient la Chambre : 1° de
 7948. voter une loi réglant l'emploi de la langue néerlandaise
 7958. pour la procédure civile dans les provinces flamandes ;
 7985. 2° d'insister auprès de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour qu'un professeur capable de donner, dans cette langue, un cours de droit civil et de procédure civile soit nommé, sans retard, aux universités de Gand et de Liège.

Même pétition du président et du secrétaire de la section du « Davidsfonds » de Glabbeek, d'Uccle, Thielt, Meerhout-Moll, Brée, Zele, Tongres.

DÉCISION : Renvoi à MM. les Ministres de la Justice et de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

4. 7927. Par pétition datée de Merbes-le-Château, le 2 juillet 1893,

La dame Vray, à Merbes-le-Château, réclame l'exonération de la contribution personnelle à laquelle elle serait indûment assujettie.

DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre des Finances.

5. 7929. Par pétition datée de Fexhe lez-Slins,
 7956. Des instituteurs communaux de Fexhe lez-Slins présentent des desiderata tendant à améliorer leur position.
 7977. Même demande d'instituteurs du canton d'Erezée,
 7994. d'institutrices communales et adoptées du cercle de Hasselt, d'instituteurs et d'institutrices du cercle pédagogique de Saint-Hubert, d'instituteurs du cercle de Rochefort et d'une commune non dénommée.

DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

6.

7932.

Par pétition datée de Thielt, le 3 juillet 1893,

7953.

Le président et le secrétaire du « Beschermingscomiteit der Werkmanswoningen » de l'arrondissement de Thielt demandent la prompte mise en discussion et le vote de divers projets de loi intéressant les classes populaires.

Même pétition du président et du secrétaire de la « Thieltsche Schoenmakersgilde », du « Thieltsche Broederbond » et du « Thieltsche Weversgilde ».

DÉCISION : Renvoi à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et de la Justice.

7.

7955.

Par pétition datée de Bruxelles, le 4 juillet 1893,

Le président et le secrétaire du « Verbond der Vlaamsche grievencomiteiten » de Bruxelles se plaignent que l'arrêté émanant de la Cour d'appel et annonçant l'ouverture de la Cour d'assises du Brabant pour le troisième trimestre ait été publié au moyen d'affiches parues en langue française seulement.

DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

8.

7954.

Par pétition datée de Zerkeghem, le 1^{er} juillet 1893,

7966.

Des habitants de Zerkeghem demandent le rejet de la représentation des minorités et de la représentation proportionnelle.

Même pétition d'habitants de Rumbeke et de Roulers.

DÉCISION : Dépôt sur le bureau de la Chambre pendant la discussion de la loi électorale.

9.

7959.

Par pétition datée d'Eeckeren,

7945.

7961.

7968.

7978.

8000.

Des instituteurs diplômés du canton scolaire d'Eeckeren demandent à être compris dans les catégories de capacitaires présumés à inscrire dans la nouvelle loi électorale.

Même pétition d'instituteurs communaux du canton scolaire de Boom et de Contich, des cantons scolaires de Bruxelles, Templeuve, Vilvorde, Assche, Aerschot, Bruxelles-Nord, Enghien, Frasnes-lez-Buisenal, Hal, Jodoigne, Leuze, Mons, Tournay, Warremme, Arlon; du cercle scolaire de Walcourt, des

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

cantons scolaires de Chimay, Fexhe-Slins, Fosses, Saint-Hubert, Saint-Josse-ten-Noode, Saint-Trond.

DÉCISION : Dépôt sur le bureau de la Chambre pendant la discussion de la loi électorale.

10. 7943. Par pétition datée de Florenville, le 7 juillet 1893,
Le sieur Poskin, à Florenville, réclame l'intervention de la Chambre pour que son fils, son unique soutien, soit exempté du service militaire.

DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

11. 7944. Par pétition datée de Saint-Genois, le 9 juillet 1893,
La veuve Bohnet, à Saint-Genois, réclame l'intervention de la Chambre pour que les frais d'entretien d'un enfant abandonné, qu'elle a recueilli, lui soient payés par qui de droit.

DÉCISION : Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

12. 7949. Par pétition datée de Bruxelles, le 10 juillet 1893,
Le gouverneur du Brabant transmet, au nom du conseil provincial, le vœu que la Chambre ne se sépare pas avant d'avoir voté la loi électorale.

DÉCISION : Transmis à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

13. 7953. Par pétition datée de Bruxelles, le 1^{er} juillet 1893,
Le président et le secrétaire de la « Ligue patriotique contre l'alcoolisme », à Bruxelles, prient la Chambre d'adopter, dans la nouvelle loi électorale, comme mesure générale, la représentation proportionnelle et la représentation des intérêts et, comme mesure spéciale, l'exclusion, pour des termes variables, du corps électoral des citoyens qui auraient contrevenu à la loi sur l'ivresse en public.

DÉCISION : Dépôt sur le bureau de la Chambre pendant la discussion de la loi électorale.

14. 7957. Par pétition datée de Bruxelles, le 11 juillet 1893,
Le président et le secrétaire du « Verbond der Vlaamsche grievencomiteit » de Bruxelles prient la

Numéros
du
feuilleton.

Numéros
du registre des
pétitions.

Chambre d'exiger du Ministre de la Justice qu'il prenne de promptes et d'efficaces mesures pour empêcher que l'esprit de la loi du 5 mai 1889 sur l'emploi des langues en matière répressive ne soit méconnu.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de la Justice*

15. 7959.

Par pétition datée de Bruges,

Le sieur Vlietinck, à Bruges, prie la Chambre de comprendre dans la liste des professions auxquelles le nouvel article 47 de la Constitution reconnaît deux votes supplémentaires, celle du journaliste officiellement reconnu comme tel par l'autorité communale et exerçant sa profession régulièrement et effectivement depuis au moins dix années consécutives.

DÉCISION : *Dépôt sur le bureau de la Chambre pendant la discussion de la loi électorale.*

16. 7967.

Par pétition datée de Bruxelles, le 17 juillet 1893,

Le sieur Wenmaekers, à Bruxelles, se plaint d'un déni de justice.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

17. 7969.

Par pétition datée de Gand, le 15 juillet 1893,

Le président et le secrétaire de la « Vlaamsche conferentie der Balie van Gent » réclament l'intervention de la Chambre auprès du Ministre de la Justice, pour qu'il prenne les mesures nécessaires afin d'assurer la prompte publication du Code civil traduit en langue néerlandaise par une Commission chargée de cette traduction en 1879.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

18. 7971.

Par pétition datée d'Anvers,

Des habitants d'Anvers demandent l'abolition des droits de feux et fanaux, la solution immédiate de la question de la troisième écluse de mer, l'exécution de travaux destinés à préserver l'Escaut d'ensablement, la construction d'un canal vers le Rhin et le rachat des concessions de chemins de fer qui, transportant à des prix inférieurs à ceux des tarifs de l'État, permettent qu'un port étranger — Terneuzen — nous enlève le

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

transport de nombreuses marchandises qui nous revient de droit.

DÉCISION : *Dépôt sur le bureau pendant la discussion du projet de loi relatif au droit de fanal et renvoi à MM. les Ministres des Finances et de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.*

- | | | |
|-----|-------|---|
| 19. | 7972. | Par pétition datée de Biourge, le 16 juillet 1893,
Le sieur Belche, à Biourge, se plaint itérativement d'un déni de justice. |
|-----|-------|---|

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

- | | | |
|-----|-------|---|
| 20. | 7979. | Par pétition datée de Loozen, le 17 juillet 1893,
Des cabaretiers de Loozen se plaignent qu'un éclusier-receveur de cette localité exerce le commerce de cabaretier sous le nom de son fils, alors que celui-ci aurait, depuis plusieurs mois, quitté le pays. |
|-----|-------|---|

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.*

- | | | |
|-----|-------|---|
| 21. | 7987. | Par pétition datée de Durnal, le 22 juillet 1893,
Le bourgmestre de Durnal réclame l'intervention de la Chambre pour que la captation des eaux du Bocq et du Crupet ne soit autorisée qu'après que les indemnités éventuelles soient assurées aux intéressés. Il demande, en outre, que cet octroi ne soit accordé que moyennant garantie par la Compagnie intercommunale de laisser au ruisseau du Bocq un débit minimum de 1000 litres par seconde et d'organiser une wateringue de la vallée du Bocq. |
|-----|-------|---|

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics..*

- | | | |
|-----|-------|--|
| 22. | 7992. | Par pétition datée d'Anvers,
Le collège des bourgmestre et échevins d'Anvers prie la Chambre d'adopter le texte d'une loi interprétative de l'article 23 de la Constitution proposée par le « Nationaal vlaamsch Verbond ». |
|-----|-------|--|

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

- | | | |
|-----|-------|--|
| 23. | 7998. | Par pétition datée de Ghoy-Lessines, le 18 juillet 1893,
Le sieur Berland, à Ghoy-Lessines, demande la resti- |
|-----|-------|--|

Numéro
du
feuilleton.

Numéros
du registre des
pétitions.

tution d'une somme que l'administration de l'enregistrement aurait abusivement perçue.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre des Finances.*

24. 7999. Par pétition datée de Schaerbeek, le 27 juillet 1893,
Le collège des bourgmestre et échevins de Schaerbeek prie la Chambre de voter une loi d'amnistie en faveur des condamnés et de ceux qui sont poursuivis pour les faits politiques et les événements qui se sont produits pendant la période d'agitation qui a précédé le vote de la revision de l'article 47 de la Constitution.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de la Justice.*

25. 8002. Par pétition sans date,
Des membres du Syndicat agricole du Limbourg réclament l'intervention de la Chambre pour empêcher l'exportation des fourrages.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.*

26. 8003. Par pétition sans date,
Des membres du Syndicat agricole du Limbourg réclament l'intervention de la Chambre pour que les frontières soient fermées au bétail hollandais.

DÉCISION : *Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.*

27. 8004. Par pétition datée de Bruxelles, le 27 juillet 1893,
Le sieur Picard, à Bruxelles, demande que les militaires renvoyés de l'armée qui, passé dix ans, se trouvent honorablement placés dans la vie sociale, ainsi que les anciens libérés amendés, ne soient pas exclus du corps électoral.

DÉCISION : *Dépôt sur le bureau de la Chambre pendant la discussion de la loi électorale.*

